

MIRAMAP

58 rue Raulin - 69007 LYON

Site : www.miramap.org

Contact mail : contact@miramap.org



Bilan 2010 et orientation 2011

Le MIRAMAP a été créé après la première rencontre nationale des AMAP qui a réuni 120 personnes en décembre 2009 à Anneyron (26). Les premières missions qui lui ont été données sont : garantie de l'éthique (pour rappel : Alliance Provence est actuellement détenteur de la marque AMAP), mutualisation, représentation et création d'un Fonds de Garantie Solidaire.

L'Assemblée Générale 2011 du MIRAMAP a rassemblé une quarantaine de participants les 19 et 20 février à Ivry-sur-Seine (94). Une dizaine de régions étaient représentées : PACA, Ile de France, Rhône Alpes, Nord Pas de Calais, Haute Normandie, Picardie, Limousin, Pays de Loire (avec la Loire), Midi Pyrénées (avec le Tarn), Aquitaine (avec le Béarn).

Voici le bilan de sa première année d'existence et les orientations prises pour l'année à venir.

I- Bilan 2010

1- Des actions concrètes réalisées :

1.1 Mise en place d'outils de finances solidaires (décembre 2010).

3 problèmes majeurs pour les agriculteurs : la formation et l'accompagnement ; l'accès au foncier ; l'accès au financement. Pour faciliter l'accès à un financement adapté (par exemple pour du matériel) le MIRAMAP a réfléchi et créé, avec la Nef et France Active, des outils de finance solidaire pour les paysans en AMAP.

Actuellement 2 paysans par semaine contactent le MIRAMAP pour demander à bénéficier de cette aide.

On constate que France Active, suite à la collaboration avec le MIRAMAP, répond aujourd'hui plus largement aux demandes de soutien des agriculteurs bio (jusque là, leur domaine d'intervention était seulement l'insertion).

1.2 Création d'un site Internet : miramap.org (mars 2010).

1.3 Réalisation d'un document de conseils face aux contrôles de la DGCCRF (il est à la disposition des AMAP sur le site).

1.4 Participation à la constitution et à des projets de réseaux d'AMAP : Hte Normandie, Basse Normandie, Auvergne, Haut Rhin.

1.5 Participation à de nombreuses rencontres : colloque Urgenci, comité circuits courts, Fadear, Jardins de Cocagne, Minadels, Inpact circuits courts, Université Populaire,....

1.6 Création d'un Conseil d'Orientation : une première rencontre a eu lieu en décembre 2010. Les personnes qui le constituent proviennent pour la plupart d'associations partenaires.

Des propositions d'orientation en sont ressorties :

- s'assurer que les paysans aient un revenu décent (il ne suffit pas d'être en AMAP pour que ce soit le cas) ;

- informer les consommateurs de ce qu'est l'Agriculture Paysanne (en lien avec des partenaires) ;

- avoir une réflexion commune sur le modèle agricole et sociétal que nous défendons ;

- travailler sur les SPG (Systèmes Participatifs de Garantie), sur un guide d'essaimage et des formations paysannes.

Petits films en ligne sur le site des interviews individuels réalisés pendant le CO : <http://miramap.org/Retrouvez-les-videos-du-conseil-d.html>

2- Les points faibles :

2.1 La communication

La communication entre le MIRAMAP et les AMAP, et les consommateurs, et les paysans est à améliorer ; la liste de discussion « echange@miramap.org » permet un lien entre acteurs des AMAP et avec le MIRAMAP, elle ne concerne cependant actuellement que 150 personnes ; c'est trop faible pour toucher toutes les AMAP.

2.2 Les finances

Les 3 réseaux (Ile de France, Rhône Alpes et Alliance Provence) ont participé financièrement au MIRAMAP, ils ont aussi mis à disposition du temps salarié et Alliance PEC Rhône-Alpes héberge dans ses locaux Astrid Bouchedor, salariée du MIRAMAP sur la partie finance solidaire.

Le MIRAMAP a peu de moyens financiers et peu d'AMAP semblent réaliser l'importance de se

regrouper, peu adhérent au MIRAMAP pour participer à l'effort collectif.

2.3 Les moyens humains

Les quelques bénévoles, très actifs, ont donné pour certains près d'un mi-temps en 2010 (4 à 5 personnes), mais ils s'essouffent un peu... Le MIRAMAP manque cruellement de moyens humains ; il semble difficile de motiver des bénévoles au niveau national, les actions à mettre en place paraissent sans doute moins utiles et moins concrètes que localement ; il y a de plus, à ce niveau, des compétences et des connaissances à acquérir qui ne facilitent pas l'engagement.

Il ne faut pas oublier cependant que le MIRAMAP a seulement un an et que s'il reste beaucoup à construire, le travail réalisé par la petite, toute petite, équipe actuelle, est déjà énorme !

II- Orientations 2011

1- Outils mutualisés et solidaires pour l'agriculture paysanne (finances solidaires)

- Se mobiliser pour réussir la première campagne d'appel à la générosité du public

=> il faut des personnes ressources dans les AMAP, qui fassent passer l'info (s'approprier le kit du militant téléchargeable sur le site).

- Renforcer le partenariat avec France Active, réfléchir à d'autres outils, car ceux créés ne répondent évidemment pas à tous les besoins des paysans en AMAP

=> la participation des paysans dans la co-construction du projet est bienvenue.

- Créer en septembre 2011 une structure juridique indépendante du MIRAMAP capable de récolter du don et de le redistribuer (ex. Fonds de dotation).

- Organiser un séminaire sur les financements solidaires pour l'agriculture paysanne et biologique. Objectif : fournir une information aux paysans sur tous les dispositifs existants. Le premier séminaire est envisagé début 2012.

- Réfléchir et agir pour que la partie de nos impôts qui va à l'agriculture aillent bien vers l'agriculture que l'on souhaite soutenir (la puissance d'intervention citoyenne doit être un levier pour ré-orienter les politiques agricoles).

=> Ces actions nécessitent l'implication de bénévoles, mais aussi de réussir à pérenniser le poste d'Astrid Bouchedor

2- Communication et mutualisation

- Communiquer sur les services apportés par le MIRAMAP aux AMAP : organisation des rencontres nationales, appui à des rencontres inter-régionales, fonds solidaires, ...

- Faciliter la communication entre les AMAP.

- Définir la liste des thèmes sur lesquels les AMAP souhaitent que le MIRAMAP travaille.

- Il serait plus logique que le MIRAMAP gère l'annuaire national des AMAP (actuellement : www.reseau-amap.org)

=> éditer une lettre d'information ; enrichir le site en faisant remonter les articles des réseaux, des AMAP et des groupes de travail ; organiser la 2^{ème} rencontre nationale des AMAP.

- Réponse aux sollicitations nombreuses adressées au MIRAMAP : demandes d'informations de terrain (pouvoir redispacher aux personnes susceptibles de répondre) ; demande des territoires qui souhaitent se structurer (pouvoir apporter un témoignage) ; questions juridiques ; interviews de journalistes ; rencontre avec des institutions ; conférences de presse,...

- Réagir aux attaques, être réactif aux évènements, maintenir une veille sur ce qui est dit dans les médias,...

=> avoir une équipe qui répond aux mails reçus ; trouver 1 ou plusieurs personne(s) sur l'Île de France pour les contacts directs

=> Projet d'un livre collectif sur les AMAP

=> Toutes ces actions nécessitent l'implication forte de bénévoles, mais ce n'est pas suffisant et l'embauche d'un salarié sera indispensable.

=> Solliciter des subventions et réussir à rassembler les AMAP autour du MIRAMAP

3- Garantie de l'éthique des AMAP

CONTEXTE

Les réglementations

Il est nécessaire de nous informer et de nous former aux réglementations auxquelles nous sommes soumis à l'échelle nationale (une AMAP n'est pas un commerce et doit respecter des règles élémentaires comme le contrat, pas d'échanges d'argent sur les lieux de distribution,...).

Il sera aussi nécessaire de faire un point avec chaque instance qui applique ces règles afin de les informer de nos droits et d'éventuelles interprétations erronées de leurs services.

La Marque « AMAP »

Dès 2003, les AMAP, via Alliance Provence, se sont dotées d'une charte et le terme a été déposé à

l'INPI* afin d'éviter toute récupération politique ou économique du terme.

Il est temps aujourd'hui de s'emparer collectivement de la marque au niveau national afin de porter le message qu'une AMAP n'est pas un simple panier, mais un moyen de renforcer un projet politique pour le développement d'une agriculture paysanne, citoyenne et solidaire en route vers l'agriculture biologique.

Une marque collective, cela veut dire que chaque AMAP serait responsable de la charte et tout amapien adhérent à quelque niveau que ce soit du MIRAMAP pourrait saisir la répression des fraudes.

DECISIONS

Constitution d'un Groupe de Travail « réglementation » animé par Alliance Provence en 2011 avec :

=> 2 chantiers en parallèle : propriété de la marque « AMAP » et évolution de la charte.

=> Production d'outils et de documents sur les normes sanitaires, les réactions à adopter en cas de contrôle, les contrats, les statuts d'AMAP, la spécificité AMAP par rapport aux points de vente collectif et à la vente directe à la ferme.

=> Organisation d'une formation dans l'année.

=> Echange autour des Systèmes Participatifs de Garantie expérimentées en Région.

Les AMAP sont fortement invitées à rejoindre le MIRAMAP afin de participer tous ensemble à ce grand mouvement citoyen et paysan, qui en 10 ans a pris un essor considérable.

Toutes les bonnes volontés et compétences amapiennes sont sollicitées pour que le MIRAMAP vive !

* institut national de la propriété intellectuelle